

## INTRODUCTION

---

1. Le Sous-comité a pour mandat d'examiner les questions visées par le projet de loi C-667, Loi modifiant le *Code criminel* et la *Loi sur la preuve au Canada* en ce qui concerne les infractions contre les droits de propriété relatifs aux ordinateurs.
2. Déposé en première lecture par l'honorable Perrin Beatty le 16 décembre 1982, le projet de loi C-667 a été retiré de la deuxième lecture le 9 février 1983 et renvoyé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques. Un sous-comité représentant les trois partis a été créé le 10 mars 1983. Le groupe de travail était en fait composé de la présidente, Me Céline Hervieux-Payette, député, de M. Kenneth Robinson, c.r., député, et de l'honorable Perrin Beatty, député.
3. Selon le Sous-comité, cette façon de procéder a donné des résultats très satisfaisants. Les travaux ont été efficaces et productifs grâce au petit nombre de membres du Sous-comité et à l'atmosphère non partisane qui a régné pendant les délibérations. Pour ces raisons, nous pensons que l'on devrait recourir plus souvent à de petits sous-comités pour l'étude des nombreuses questions qui intéressent le Parlement.
4. Pendant les audiences, qui ont commencé le 17 mars 1983, le Sous-comité a entendu un grand nombre de témoins de professions variées.(1) Ont comparu des particuliers et des groupes spécialisés dans des domaines divers comme les techniques informatiques, la sécurité et la gestion, le droit de l'informatique, le droit de la propriété intellectuelle, l'application de la loi, les milieux bancaires, le droit en matière de protection des renseignements personnels et de protection des consommateurs.
5. Le Sous-comité est profondément reconnaissant à ces personnes qui ont généreusement donné de leur temps et accepté de nous faire profiter de leurs connaissances. Les nombreux points de vue différents présentés au Sous-Comité lui ont été extrêmement utiles et lui ont donné un tableau d'ensemble satisfaisant de bon nombre des questions visées. Le Sous-